



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 11 juin 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/11 de la Municipalité, du 21 mars 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet d'acquisition d'un outil de gestion des séances de Municipalité et des séances du Conseil communal ;
2. d'allouer, à cet effet, à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 544'000.- destiné à l'acquisition et aux mesures d'accompagnement nécessaires pour le développement et la mise en service du logiciel ;
3. d'amortir annuellement, sur une durée de cinq ans, le montant indiqué sous chiffre 2 par la rubrique 1103.331 du budget de fonctionnement du Secrétariat municipal ;
4. de faire figurer sous la rubrique 1103.390 du budget de fonctionnement du Secrétariat municipal les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus. ;
5. de balancer le compte d'attente n° 1103.581.144 ouvert pour couvrir les frais d'appel d'offres, par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 2.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze juin deux mil dix-neuf.

Le président :



Le secrétaire :